

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 16 novembre 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue en visioconférence le 16 novembre 2020 à 19 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Michel Verreault
Adam Patry	Yvan Corriveau
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Yves Bergeron	Lise Delisle

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présentes la directrice générale, Marie-Eve Mercier et la greffière, Edith Girard.

1 -

PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1-
Proclamation -
Journée de
sensibilisation
au cancer de la
prostate

2020-414TM

ATTENDU QU'annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

ATTENDU QUE chaque jour, 12 Québécois recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Thetford Mines au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR	le conseiller Jean-François Delisle

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Thetford Mines déclare le 19 novembre 2020 comme « La journée de sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

2020-415TM

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

2020-416TM

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR la conseillère Lise Delisle

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 2 novembre 2020 soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1- Adoption des procès-verbaux de la commission permanente des 2 et 9 novembre 2020
ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la commission permanente du conseil des 2 et 9 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

2020-417TM

QUE les procès-verbaux des 2 et 9 novembre 2020 de la commission permanente du conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ATTENDU QUE la notion de service de proximité s'est révélée essentielle dans ces analyses et que cet élément a motivé le choix de maintenir, jusqu'à présent, le service de police municipale;

ATTENDU QUE les contribuables de notre ville doivent payer 100 % de la facture reliée aux services policiers de niveau 1, parce qu'ils sont dispensés par des employés municipaux;

ATTENDU QUE la compensation que les municipalités doivent payer pour la desserte de leur territoire par la Sûreté du Québec est définie par règlement et que la formule retenue par le gouvernement tient compte notamment du nombre de policiers affectés à un territoire et de la richesse foncière de celui-ci;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit que seule la moitié des coûts reliés aux services offerts par la Sûreté du Québec est payable par la municipalité qui en profite;

ATTENDU QUE dans les villes comparables à la nôtre qui sont desservies par la Sûreté du Québec, qui requièrent aussi des services policiers de niveau 1, les contribuables profitent d'un allègement fiscal bien réel, par rapport aux Thetfordois;

ATTENDU QU'en plus, les Thetfordois contribuent, par le paiement de leurs impôts, au financement des services policiers offerts par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'un conseil municipal, lorsqu'il choisit le fournisseur de ses services policiers, ne devrait pas avoir à sacrifier ses valeurs de proximité et d'implication locale, au profit d'économies potentielles, créées par une situation inéquitable qui découle d'une décision du gouvernement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines réitère les demandes formulées dans son mémoire qui sera présenté le 24 novembre prochain dans le cadre de la consultation publique portant sur la réalité policière et qui visent une réforme du financement des services de police municipaux et de l'organisation locale des services policiers;

QUE la Ville réitère son souhait que le gouvernement du Québec :

1. Contribue financièrement aux services offerts par des policiers municipaux qui doivent pallier, notamment, le manque de services gouvernementaux en matière de santé et de justice;
2. Apporte une aide financière spécifique aux municipalités et aux régions desservant des populations de moins de 100 000 habitants, comme la nôtre;
3. Encourage et facilite la mise en commun des ressources provenant de plusieurs services policiers dans la lutte à certains types de criminalité tels que les crimes sexuels et la cybercriminalité;
4. Permette à une municipalité desservie par la Sûreté du Québec de conclure une entente visant à profiter des services offerts par une police municipale sur un territoire contigu au sien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 -

RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Dépôt des états
comparatifs

La greffière fait rapport au conseil que le trésorier a déposé les états comparatifs des revenus et dépenses conformément aux exigences de la *Loi sur les cités villes*.

6.2-
Rapport de la
greffière sur les
demandes de
dérogations
mineures

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du Règlement n° 16 sur les dérogations mineures, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- La propriété située au 1906, rue Maurice;
- La propriété située au 914, chemin des Bois-Francis Est.

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 1906, rue
Maurice

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2020-103 concernant un immeuble situé au 1906, rue Maurice a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande vise à faire autoriser la réduction de la marge de recul avant à 5 mètres lorsque prescrite à 6 mètres;

2020-420TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Lise Delisle
la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2020-103 relativement au lot numéro 4 386 502 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Dérogation
mineure pour la
propriété située
au 914, chemin
des Bois-Francis
Est

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2020-106 concernant un immeuble situé au 914, chemin des Bois-Francis Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande vise à faire autoriser une hauteur de 7,5 mètres pour un bâtiment complémentaire, lorsque prescrite à 5,5 mètres;

2020-421TM

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 26 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2020-106 relativement au lot numéro 4 383 525 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Collecte et
transport des
matières
résiduelles

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles 2021-2022;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2020-422TM

Soumissionnaires	Total
Services sanitaires Denis Fortier inc.	2 223 693,74 \$
Sani-Estrie inc.	2 757 979,00 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 2 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à Services Sanitaires Denis Fortier inc. les services de collecte et transport des matières résiduelles pour une période 24 mois, selon les prix unitaires déposés qui représentent une dépense anticipée de 2 223 693,74 \$ taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2021 et 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Achat d'un
camion semi-
remorque usagé

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'achat d'un camion semi-remorque usagé;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2020-423TM

Soumissionnaires	Prix	Pointage final
Centre du camion Gamache	59 000 \$ ** Non conforme	
Centre du camion Amiante inc.	89 000 \$	93
Globocam Select S.E.C.	110 000 \$	81,02

ATTENDU l'analyse réalisée par le comité de sélection et le pointage accordé pour les différents critères établis, dont le prix fait partie, étant donné l'utilisation d'un système facultatif de pondération des offres;

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 2 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
 APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville achète du Centre du Camion Amiante inc., un camion semi-remorque usagé de marque International, modèle Pro Star de l'année 2016, n° de série 1HSDJAPR2GH031617 au montant de 89 000 \$ taxes en sus, le tout payable à même le fonds de roulement de la Ville;

QUE cette dépense soit remboursée au fonds de roulement pendant une période de 5 ans, à compter de l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Service de
rechapage et
d'installation de
pneus

2020-424TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les services de rechapage et d'installation de pneus;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Montant
Desharnais Pneus et Mécanique	14 845,67 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 9 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
 APPUYÉ PAR la conseillère Lise Delisle

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à Desharnais Pneus et Mécanique les services de rechapage et d'installation de pneus pendant une période de 12 mois et selon les prix unitaires déposés, le tout représentant une dépense anticipée de 14 845,67 \$ taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2020 et 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Acquisition
d'une
camionnette
neuve à cabine
double

2020-425TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition d'une camionnette neuve à cabine double (4 portes) de l'année 2020 ou 2021;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Bisson Chevrolet Buick GMC inc.	28 899 \$
Cliche Auto Ford Thetford	35 000 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 9 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Josée Perreault
le conseiller Jean-François Delisle

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville achète de Bisson Chevrolet Buick GMC inc., une camionnette neuve à cabine double (4 portes) de marque Chevrolet, modèle Silverado CC10753 de l'année 2021, de couleur "gris métallique" au prix de 28 899 \$ taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - AFFAIRES JURIDIQUES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Embauche en
permanence au
poste de
préposée à la
bibliothèque
mobile

2020-426TM

ATTENDU la fin de la probation de madame Cécile Garatti au poste de préposée à la bibliothèque mobile au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'évaluation effectuée par le directeur adjoint du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 2 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lise Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE madame Cécile Garatti soit engagée en permanence au poste de préposée à la bibliothèque mobile au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 13 octobre 2020;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Garatti soient ceux décrits à la convention collective des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-
Embauche en
permanence au
poste de
préposée à la
bibliothèque
mobile - 2e
poste

2020-427TM

ATTENDU la fin de la probation de madame Myriam Breton au poste de préposée à la bibliothèque mobile au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'évaluation effectuée par le directeur adjoint du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 9 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE madame Myriam Breton soit engagée en permanence au poste de préposée à la bibliothèque mobile au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 29 octobre 2020;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Breton soient ceux décrits à la convention collective des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Acceptation de
la liste des
chèques -
Septembre 2020

2020-428TM

ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques du mois de septembre 2020;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 2 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 3 912 570,29 \$ pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2-
Adoption du
budget 2021 de
Transport adapté
de la région de
Thetford inc.

2020-429TM

ATTENDU la présentation du budget de Transport adapté de la région de Thetford inc. pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les dépenses de l'organisme sont réparties entre les municipalités membres;

ATTENDU QUE la quote-part de chaque municipalité est établie en fonction de sa population;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date des 9 et 16 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Josée Perreault
la conseillère Lise Delisle

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines participe au Transport adapté de la région de Thetford inc. et paie sa quote-part pour l'année 2021 au montant de total de 74 186,30 \$;

QUE la Ville approuve les prévisions budgétaires 2021 présentées par l'organisme délégué;

QUE la Ville accepte le mandat qui lui est confié par l'assemblée générale des municipalités d'agir comme organisme mandataire désigné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 -

GREFFE

15 -

SÛRETÉ MUNICIPALE

16 -

SÉCURITÉ INCENDIE

17 -

TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17.1-
Octroi du contrat
d'entretien et de
mise à niveau
des réservoirs
pétroliers aux
ateliers
municipaux

ATTENDU les exigences de la *Loi sur le bâtiment* relativement aux réservoirs pétroliers;

ATTENDU QUE la firme Expertise CJF a été engagée pour procéder à l'inspection des équipements pétroliers des ateliers municipaux;

ATTENDU QUE l'expertise reçue de cette dernière indique que des travaux sont nécessaires;

2020-430TM

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente le 9 novembre 2020.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à l'offre de services datée du 26 octobre 2020, la Ville de Thetford Mines mandate Entreprise Gasden inc. pour procéder aux travaux d'entretien et de mise à niveau visant la conformité des équipements pétroliers des ateliers municipaux, au montant de 15 700 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 -

URBANISME

19 -

LOISIRS ET CULTURE

19.1-
Renouvellement
de l'entente
triennale de
développement
culturel avec le
MCCQ

ATTENDU les discussions impliquant la Ville de Thetford Mines et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre du renouvellement de l'entente de développement culturel pour les années 2021, 2022 et 2023;

ATTENDU la recommandation des membres de la commission du Service des loisirs et de la culture formulée lors de la rencontre du 22 octobre 2020;

2020-431TM

ATTENDU QU'il sera nécessaire pour la Ville de réaliser des investissements totalisant 69 000 \$ pour la période couverte par l'entente, soit un total de 23 000 \$ par année;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 9 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lise Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE le Service des loisirs et de la culture soit autorisé à déposer officiellement une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec pour le renouvellement de l'entente de développement culturel avec la Ville de Thetford Mines pour la période de 2021 à 2023;

QUE, si sa demande d'aide financière est acceptée, la Ville s'engage à investir annuellement 23 000 \$ pour la période de 2021 à 2023;

QUE, le cas échéant, le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, l'entente de développement culturel 2021-2023 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 -

LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
projet de
règlement n°
2020-20
(Collecte et
gestion des
matières
résiduelles)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Lise Delisle

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement intitulé **Règlement amendant le *Règlement n° 638* concernant la collecte des matières résiduelles dans le but de modifier les règles applicables à la collecte des « objets encombrants » et d'interdire au public en général de déposer ses matières résiduelles dans un conteneur *privé*** soit adopté et que le numéro 2020-20 lui soit attribué.

2020-432TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du
Règlement n°
773 (projet n°
2020-19)

La greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée.

ATTENDU QUE le projet n° 2020-019 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 2 novembre 2020 et que l'avis de motion a été donné également à cette date;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 773 intitulé **Règlement amendant le *Règlement numéro 219* relatif aux limites de vitesse, dans le but de modifier la vitesse permise sur une portion du chemin de Lac Bécancour et une portion de la rue Caouette Ouest** soit adopté avec changement, comme si au long récité et que le texte intégral soit consigné au Tome 37 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Avis de motion
(projet n° 2020-
20)

Le conseiller Yvan Corriveau donne avis qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le *Règlement n° 638 concernant la collecte des matières résiduelles*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

21.1-
Période de
questions

Les citoyens ont été invités, par les différentes publications faites par la Ville, à transmettre leurs questions à poser au conseil municipal par téléphone ou par écrit.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 19h33.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre Brousseau

EG/mcj